

24 octobre 2018



Le service militaire, l'insubordination et la désertion

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Introduction.....	4
1. Le cadre juridique	5
1.1. Le cadre général	5
1.2. Les lois portant sur la mobilisation.....	6
1.2.1. L'obligation d'enregistrement au registre militaire et les modes de recrutement... ..	7
1.2.2. Le devoir d'effectuer son service militaire.....	8
1.2.3. Les avantages	9
1.2.4. L'importance de l'inscription au registre et de l'accomplissement du service militaire pour la suite de la vie du citoyen.....	10
2. La vie dans les casernes	10
2.1. Les conditions de vie	10
2.2. L'impossibilité d'exprimer une position dissidente	11
3. La désertion	13
3.1. La multiplication des cas de désertion	13
3.2. Les sanctions en cas de désertion.....	14
3.3. Les possibilités de quitter le territoire national pour l'étranger.....	15

Résumé : Textuellement, le service militaire est un devoir au Venezuela. Pour autant, la Constitution interdit le recrutement forcé. Les militaires procèdent donc à des « appels » pour inciter la population à venir effectuer leur service militaire au sein des Forces Armées Nationales Bolivariennes (FANB).

Ces dernières années, les FANB ont été confrontées à une augmentation du nombre de désertions en raison de la crise économique subie par le Venezuela qui provoque des pénuries alimentaires dans les casernes, des salaires insuffisants pour palier l'hyperinflation et en raison de la montée de la criminalité et de l'insécurité dans les casernes.

Ce sont également multipliées les arrestations pour trahison et rébellion, reflet de l'impossibilité pour les militaires vénézuéliens d'adopter une position critique ou d'exprimer une opinion dissidente.

Abstract: In the texts, military service is a duty in Venezuela. However, the Constitution prohibits forced recruitment. The soldiers are therefore making "calls" to incite the population to come and perform their military service in the Bolivarian National Armed Forces (FANB).

In recent years, the FANB have been faced with an increase in the number of desertions due to Venezuela's economic crisis, which is causing food shortages in the barracks, insufficient wages to counteract hyperinflation, and due to rising crime and insecurity in the barracks.

Arrests for treason and rebellion have also increased, reflecting the impossibility for the Venezuelan military to adopt a position or to express a dissenting opinion.

Resumen: En los textos, el servicio militar es un deber en Venezuela. Sin embargo, la Constitución prohíbe el reclutamiento forzado. Por lo tanto, los soldados están haciendo "llamamientos" para incitar a la población a venir y realizar su servicio militar en las Fuerzas Armadas Nacionales Bolivarianas (FANB).

En los últimos años, las FANB se han enfrentado a un aumento de deserciones debido a la crisis económica, que causa escasez de alimentos en los cuarteles, salarios insuficientes para contrarrestar la hiperinflación y a causa del aumento de delincuencia e inseguridad en los cuarteles.

Los arrestos por traición y rebelión también han aumentado, lo que refleja la imposibilidad para los militares venezolanos adoptar una posición o expresen una opinión disidente.

Nota : La traduction des sources en espagnol et en portugais est assurée par la DIDR.

Introduction

Des mobilisations de la société civile ont eu lieu au Venezuela à partir de février 2014 pour protester contre l'insécurité croissante liée à la profusion d'armes sur le territoire, l'augmentation de la criminalité, le trafic de cocaïne et la corruption qui touche l'administration, le secteur privé et la police¹.

Ces protestations se sont également élevées contre la crise économique du pays liée à la nécessité d'importer la majorité des produits alimentaires, médicaments et autres, car les revenus issus de l'exploitation du pétrole ont été essentiellement investis par le gouvernement de l'ancien président Hugo Chávez dans des programmes sociaux et non dans la diversification de l'économie². Le pays est confronté à une hyperinflation et aux pénuries quotidiennes³.

En 2016, la population a manifesté pour demander la tenue d'élections anticipées. En réponse, la Cour suprême, qui est proche du président Nicolas Maduro, a pris deux mesures : d'une part, elle s'est arrogée le pouvoir législatif normalement exercé par le Parlement ce qui revient dans les faits à le donner au président de la république qui se retrouve *de facto* détenteur des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif, et, d'autre part, elle a supprimé l'immunité des parlementaires pour engager des procédures judiciaires contre ces derniers et écarter les opposants⁴. Des manifestations ont de nouveau eu lieu, faisant reculer le pouvoir. Mais en juillet 2017, l'élection controversée de l'Assemblée constituante a provoqué des émeutes dans le pays qui ont abouti à la mort de 15 personnes⁵. Les élections du 20 mai 2018 ont permis la réélection de Nicolas Maduro.

En réaction à ces années de manifestations et de remise en cause du pouvoir, le président a utilisé l'intervention continue et violente des forces policières, notamment la Police Nationale Bolivarienne (PNB) et militaires, notamment la Garde Nationale Bolivarienne (GNB)⁶. En 2017, suite à la mort d'un nouveau manifestant, le ministre de la défense Vladimir Padrino Lopez a reconnu que des « atrocités » étaient commises par l'armée : « Je ne veux pas voir un garde national de plus en train de commettre des atrocités dans la rue »⁷.

Les Forces armées nationales boliviennes (*Fuerzas Armadas Nacionales Bolivariana, FANB*) ont joué et jouent un rôle important dans la vie politique au Venezuela⁸. Les FANB incluent⁹ : l'Armée de terre (*Ejército Bolivariano*)¹⁰, les Forces navales (*Armada Bolivariana*)¹¹, l'Armée de l'Air (*Aviación Militar Bolivariana*)¹² et la Garde nationale

¹ Rfi, 26/02/2014 ; Le Point, 05/07/2014 ; DIDR, note, *Venezuela, La crise vénézuélienne*, Ofpra, 07/12/2016 ; DIDR, note, *Venezuela : Le mouvement La Resistencia*, Ofpra, 18/04/2018 ; Le Monde, 19/05/2018.

² Le Monde, 19/05/2018.

³ Rfi, 26/02/2014 ; Le Point, 05/07/2014 ; DIDR, note, *Venezuela, La crise vénézuélienne*, Ofpra, 07/12/2016 ; Amnesty International, 2018, p. 471 ; Le Monde, 19/05/2018.

⁴ Le Monde, 19/05/2018.

⁵ *Libération*, 08/08/2017 ; Amnesty International, 2018, p. 470 ; Le Monde, 19/05/2018.

⁶ DIDR, note, *Venezuela, La répression de l'opposition*, Ofpra, 23/12/2016 ; Le Monde, 05/05/2017 ; Le Monde, 22/05/2017 ; Le Parisien, 17/06/2017 ; Vidéo France 2, 16/07/2017 ; Amnesty International, 2018, p. 470-472 ; DIDR, note, *Venezuela : Le mouvement La Resistencia*, Ofpra, 18/04/2018 ; La Croix, 14/08/2018 ; AFP, 17/08/2018.

⁷ Human Rights Watch, 2017 ; Le Monde, 08/06/2017.

⁸ Reuters, 19/04/2018 ; Deutsche Welle, 02/09/2014 ; Le Monde, 19/05/2018.

⁹ Gobierno Bolivariano de Venezuela, s.l.n.d.

¹⁰ Gobierno Bolivariano de Venezuela – Ejército Bolivariano, s.l.n.d.

¹¹ Gobierno Bolivariano de Venezuela – Armada Bolivariana, s.l.n.d.

¹² Aviación militar Bolivariana, s.l.n.d.

(*Guardia Nacional Bolivariana*)¹³. Ces forces sont principalement chargées de défendre la souveraineté nationale territoriale, aérienne et maritime¹⁴. S'ajoutent deux organes dits secondaires : la Milice nationale bolivarienne (*Milicia Nacional Bolivariana*, MNB)¹⁵ qui a pour commandant le Général Carlos Augusto Leal Tellería¹⁶ et la Garde d'honneur présidentielle (*Guardia de Honor Presidencial*)¹⁷.

L'organisation *Control Ciudadano, para la Seguridad, la Defensa y la Fuerza Armada Nacional*, a présenté dans une étude¹⁸ les transformations apportées aux unités militaires par le président Nicolas Maduro entre 2013 et 2018. Il ressort qu'il a particulièrement renforcé la Garde Nationale Bolivarienne (GNB), passant de 9 commandements régionaux à 24 commandements de zones dans chacun des Etats du pays. Sa présence a aussi été renforcée sur le terrain lors de l'intensification des manifestations en 2014 passant de 73 détachements à 236. Cette restructuration a ainsi été entreprise pour utiliser la GNB contre les manifestations.

Il ressort également de l'étude que le président de la République a consolidé les unités de la Garde d'honneur présidentielle, chargée d'assurer sa protection. Enfin, l'étude montre que le président de la République a choisi de développer certaines unités de la marine et de l'aviation militaires, notamment avec le développement et la réorganisation de la défense aérospatiale avec la mise en place de *grupos misilísticos de defensa aérea*. Par exemple, la *39^a brigadas de Defensa Aérea* comprend désormais les unités tactiques suivantes : *390 Grupo Técnico Misilístico de Defensa Antiaérea ; 391, 392 y 393 grupos misilísticos de Defensa Antiaérea ; 396 Grupo de Artillería de Defensa Antiaérea, y, 397, 398 y 399 grupos misilísticos de Defensa Aérea Portátil*¹⁹.

1. Le cadre juridique

1.1. Le cadre général

Selon l'**article 134 de la Constitution** de la République Bolivarienne du Venezuela de 1999, amendée en 2009, « toute personne, en conformité avec la loi, a le devoir d'accomplir les services civil et militaire nécessaires pour la défense, la préservation et le développement du pays, ou pour faire front à des situations de calamités publiques. Personne ne peut être soumis à un recrutement forcé »²⁰.

Le 19 novembre 2014, la ***Ley Orgánica de la Fuerza Armada Nacional Bolivariana a été réformée par un Decreto con Rango, Valor y Fuerza de Ley*** du président de la République, pour la cinquième fois depuis son entrée en vigueur. Ce décret établit les règles qui régissent l'organisation, le fonctionnement et l'administration des forces armées nationales boliviariennes²¹.

¹³ Gobierno Bolivariano de Venezuela – Ministerio del Poder Popular para la Defensa – Guardia Nacional Bolivariana, s.l.n.d.

¹⁴ Gobierno Bolivariano de Venezuela, s.l.n.d.

¹⁵ Ministerio del Poder Popular para la Defensa – Milicia Bolivariana, s.l.n.d. ; DIDR, note, *Venezuela, les groupes mafieux et paramilitaires*, Ofpra, 22/11/2016, p. 9.

¹⁶ Ministerio del Poder Popular para la Defensa – Milicia Bolivariana, s.l.n.d.

¹⁷ Gobierno Bolivariano de Venezuela, s.l.n.d.

¹⁸ *La Patilla*, 17/09/2018 ; *Control Ciudadano*, 18/09/2018.

¹⁹ *Control Ciudadano*, 18/09/2018, p. 4.

²⁰ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 1999, p. 34.

²¹ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, N. Maduro Moros – Président de la République, 17/11/2014.

Le Código Orgánico de Justicia Militar (publié dans *la Gaceta Oficial de la República de Venezuela N° 5.263 Extraordinario* du 17 septembre 1998) fixe l'ensemble des règles en matière de justice militaire²².

Le délit de trahison est puni de 22, 26 ou 30 ans d'emprisonnement selon les circonstances (articles 464 à 470), le délit de rébellion est puni de 22 à 30 ans d'emprisonnement selon les circonstances (article 477 à 479), l'abandon de service est puni d'un emprisonnement allant de 2 à 12 ans selon les circonstances (article 534). Les militaires se rendant coupables d'insubordination encourent 3 à 6 ans d'emprisonnement si cela se produit lors d'entraînements, et de 6 à 12 ans dans le cas du non-respect d'un ordre en temps de guerre (article 512 à 514), le délit de désobéissance est puni de 3 à 6 mois d'emprisonnement si l'acte n'a pas causé de dommage au service, et 1 à 16 ans selon que la désobéissance a été commise devant l'ennemi, et qu'elle a causé, ou non, un dommage (articles 519 à 521)²³.

Ce code traite de la désertion dans sa section IV²⁴. Les militaires qui désertent sont passibles de 2 à 4 ans d'emprisonnement en temps de paix, et de 4 à 8 ans en temps de guerre²⁵.

L'ensemble des militaires ayant commis les délits suivants seront également expulsés de l'armée et encourront d'autres peines annexes : dégradation, perte de décorations nationales, confinement (isolement, mise à l'écart du groupe et du terrain)²⁶.

L'article 1 du **Reglamento de castigos disciplinarios No. 6** énonce que les militaires sont tenus d'obéir aux ordres de leurs supérieurs et de respecter scrupuleusement les dispositions des lois et règlements de l'armée. Le règlement insiste sur les notions d'obéissance, de subordination et de discipline, qualifiées de « bases fondamentales sur lesquelles reposent l'organisation et l'unité du commandement » (articles 2-50)²⁷.

Selon l'article 6, il est interdit de prononcer ou de tolérer de la part de subalternes des propos contre les institutions de la République ou les Etats du Venezuela ou contre le cadre juridique mis en place par les autorités compétentes (articles 6-46). Ils n'ont pas le droit de « se plaindre des difficultés qu'ils subissent ni des ordres donnés » (article 7)²⁸.

Le règlement traite également de la discipline au travers des peines qui peuvent être prescrites contre les militaires n'ayant pas eu le comportement conforme et attendu comme l'avertissement, l'arrestation simple (le militaire continue son service, mais est contraint de rester au sein de la caserne) ou l'arrestation sévère (le militaire ne continue pas son service et reste cantonné à sa chambre au sein de la caserne)²⁹.

1.2. Les lois portant sur la mobilisation

Plusieurs lois sur la conscription se sont succédées :

- La *Ley de Conscripción y Alistamiento Militar: Gaceta Oficial N° 2.306 Extraordinario* du 11 septembre 1978³⁰.
- La *Ley de Conscripción y Alistamiento Militar: Gaceta Oficial N° 5.933 Extraordinario* du 21 octobre 2009³¹.

²² REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Congreso de la Republica, 1998.

²³ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Congreso de la Republica, 1998.

²⁴ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Congreso de la Republica, 1998.

²⁵ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Congreso de la Republica, 1998.

²⁶ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Congreso de la Republica, 1998.

²⁷ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, s.l.n.d.

²⁸ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, s.l.n.d.

²⁹ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, s.l.n.d.

³⁰ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 1978.

³¹ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2009.

- La *Ley de Conscripción y Alistamiento Militar*: *Gaceta Oficial* N° 39.553 du 16 novembre 2010³².
- **La Ley de Registro y Alistamiento para la Defensa Integral de la Nación** : *Gaceta Oficial* N° 40.440 du 25/01/2014³³. Les articles cités dans les développements suivants sont ceux de cette dernière loi, actuellement en vigueur.

La précédente loi a pour objet d'établir les règles qui régissent le devoir du service militaire, qui incombe aux Vénézuéliens (article 1). Elle s'applique à ceux en âge de combattre (entre 18 ans et 60 ans - article 4), mais aussi aux entités publiques ou privées et aux autorités civiles et militaires impliquées dans le processus de conscription et d'enrôlement (article 2)³⁴.

1.2.1. L'obligation d'enregistrement au registre militaire et les modes de recrutement

Selon la *Ley de Registro y Alistamiento para la Defensa Integral de la Nación* de 2014, la conscription comprend les étapes suivantes:

- **L'inscription au registre.**

A **18 ans** (âge de la majorité au Venezuela), les citoyens vénézuéliens ont l'obligation légale de s'inscrire au *Registry for Integral Defence* (articles 4-35-38-39-41-42)³⁵. Une fois la démarche effectuée, ils reçoivent une carte attestant que l'inscription a bien été effectuée³⁶.

Il existe dans chaque municipalité, un bureau d'enregistrement pour la défense intégrale, ainsi que dans chaque paroisse de la municipalité (articles 54-55)³⁷.

L'inscription sert à qualifier la situation de la personne.

- **La qualification** : le citoyen est éligible s'il a l'âge requis pour effectuer le service militaire (article 57 1.). En revanche, il sera non-éligible s'il présente une preuve de maladie, s'il est marié, si la femme qui doit effectuer le service militaire est enceinte, s'il est l'unique soutien de la famille ou s'il fait l'objet d'une condamnation pénale définitive (article 57 2.)³⁸.

Les citoyens **sont appelés** (article 10) pour effectuer leur service militaire en fonction des quotas nécessaires fixés par le *Ministerio del Poder Popular para la Defensa* (articles 7-9-10-84)³⁹.

Selon la Constitution et la loi de 2014, **le recrutement forcé est interdit**. Cela signifie qu'il n'y a pas de procédure de recrutement obligatoire, seul un appel est lancé (*Llamamiento del contingente*) en janvier, mai et septembre, aux citoyens et ceux qui y répondent favorablement feront partie des *tropas alistadas*⁴⁰. Selon le premier sergent Henry Albornoz, qui a témoigné pour *El Luchador* : « Aujourd'hui le soldat vient volontairement et peut choisir l'unité militaire dans laquelle il effectuera son service

³² REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2010.

³³ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

³⁴ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

³⁵ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

³⁶ Gobierno Bolivariano de Venezuela, s.l.n.d.

³⁷ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

³⁸ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

³⁹ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁴⁰ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

militaire qui dure 2 ans ; de plus, il bénéficie d'un salaire, de vêtements, de nourriture et de la possibilité d'étudier »⁴¹.

De mai à juin 2017, 23 recruteurs des FANB, qui évaluent les candidats pour vérifier qu'ils sont aptes à effectuer un service militaire, ont sélectionné environ 920 personnes dont la grande majorité (550) a été affectée à l'armée de terre, 140 à la Marine et 84 à la milice, le reste étant réparti dans les autres composantes militaires⁴².

Un processus de recrutement a également été mis en place à Ciudad Bolívar, où les hommes en âge d'effectuer le service militaire n'avaient qu'à présenter une pièce d'identité pour être inscrits, de même pour les femmes qui doivent, en plus, fournir un test de grossesse négatif⁴³.

Du 3 septembre au 14 octobre 2018, un appel a été lancé aux citoyens, hommes et femmes, ayant entre 18 et 30 ans, pour venir effectuer leur service militaire au sein de l'armée. Selon les chiffres donnés, le quota national est fixé à 7 730 jeunes dont 644 répartis dans les 19 unités des FANB dans les casernes de l'Etat de Falcón⁴⁴. Un appel à la conscription a également été lancé dans l'Etat de Carabobo afin d'intégrer 1 399 hommes et femmes en service militaire au sein de l'armée⁴⁵.

Les FANB utilisent aussi des vidéos pour appeler à la conscription⁴⁶.

1.2.2. Le devoir d'effectuer son service militaire

Le service militaire est un « devoir » (article 76). Pour autant, selon l'article 5, aucun Vénézuélien ni aucune Vénézuélienne, de naissance ou naturalisé, ne pourra faire l'objet d'un recrutement forcé⁴⁷.

Selon l'article 63⁴⁸, l'enrôlement des admissibles se fait en trois étapes :

- **Le regroupement des éligibles** dans les circonscriptions militaires du district de la capitale et de chaque Etat du pays (article 71)⁴⁹.
- **Les examens médicaux et psychologiques** en vue de la sélection (article 69). Les personnes qui sont qualifiées d'inaptes reçoivent un document indiquant l'inaptitude temporaire ou absolue du chef de la circonscription militaire (article 72). Celles qui effectuent le service militaire doivent avoir entre 18 et 30 ans et être en bonnes conditions physique et psychologique⁵⁰.
- Le contingent sélectionné pour effectuer le service militaire est **réparti au sein des contingents professionnels** (article 74)⁵¹.

⁴¹ *El Luchador*, 22/01/2018.

⁴² *El Nacional*, 08/05/2017.

⁴³ *El Luchador*, 22/01/2018.

⁴⁴ *NotiFalcón*, s.d.

⁴⁵ *Noticiero 52*, 06/09/2018.

⁴⁶ Armada Bolivariana (vidéo YouTube), 30/04/2015.

⁴⁷ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁴⁸ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁴⁹ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁵⁰ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁵¹ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

En vertu de l'article 77⁵², le service militaire peut être effectué :

- **A temps plein** c'est-à-dire que le jeune se consacre entièrement au service militaire et reste dans les locaux des forces armées (article 78)⁵³.
- **A temps partiel**, à des fins éducatives (le jeune pourra continuer à suivre ses études) et d'emploi (article 79)⁵⁴.

Ces derniers sont considérés comme « **en activité** » (article 28)⁵⁵.

Outre la situation d'activité, il existe les situations suivantes :

- la situation de « **réserve** » (article 30). Il s'agit des Vénézuéliens et des Vénézuéliennes qui ont accompli leur service militaire et peuvent être appelés à la demande du Président de la République ou des commandants des forces armées (article 32). Ces derniers, s'ils ont déjà un emploi, ne le perdront pas et continueront à percevoir leur salaire le temps de la mobilisation (article 33)⁵⁶.

- la situation de « **réticence** » qui concerne les personnes physiques en âge de s'enregistrer au registre militaire, mais qui ne le font pas, et les personnes en âge d'effectuer leur service militaire, mais qui ne l'effectuent pas (article 31)⁵⁷.

Le service militaire dure au minimum 24 mois (article 81). Le temps du service militaire a donc doublé par rapport aux lois antérieures qui prescrivaient un service militaire de 12 mois minimum (articles 21 et 29 de la loi de 2009). De plus, **le Venezuela est en état d'urgence** et dans cette situation, le président de la République peut décider d'étendre la durée du service militaire pour tous les enrôlés aussi longtemps que la situation le justifie (article 93)⁵⁸.

Les citoyens effectuant leur service militaire peuvent bénéficier d'une **libération anticipée pour motif disciplinaire, médical ou social** (article 88). La liste des citoyens bénéficiant d'une libération anticipée est transmise au *Secretaría Permanente de Registro y Alistamiento para la Defensa Integral de la Nación*⁵⁹.

1.2.3. Les avantages

Différents avantages sont offerts aux Vénézuéliens qui effectuent leur service militaire : **une allocation mensuelle équivalente au salaire minimum**, une assistance médicale, un hébergement, une alimentation équilibrée, un uniforme et une assurance-vie. De plus, s'ils sont bénéficiaires d'un programme social mis en place par le gouvernement, ils continueront à en percevoir les allocations (article 86)⁶⁰.

Figurent également parmi ces avantages la possibilité d'admission dans des écoles de formations professionnelles militaires, des aides pour des études universitaires, la possibilité d'admission dans la milice bolivarienne en tant que professionnel et le bénéfice de nouveaux programmes sociaux (article 87)⁶¹.

⁵² REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁵³ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁵⁴ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁵⁵ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁵⁶ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁵⁷ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁵⁸ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁵⁹ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁶⁰ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁶¹ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

1.2.4. L'importance de l'inscription au registre et de l'accomplissement du service militaire pour la suite de la vie du citoyen

Pour pouvoir bénéficier d'une inscription en université privée ou publique (article 47), avoir son permis de conduire automobile (article 45), exercer un emploi de la fonction publique, obtenir des bourses d'études octroyées par l'Etat, le citoyen doit présenter son document d'immatriculation militaire ou le document attestant qu'il a effectué son service militaire.

Egalement, les employeurs publics et privés doivent demander la présentation du document établissant l'enregistrement militaire ou l'accomplissement du service militaire pour embaucher un citoyen vénézuélien (article 44)⁶².

2. La vie dans les casernes

2.1. Les conditions de vie

Les casernes sont fortement touchées par la crise économique qui affecte le pays et connaissent ainsi des **pénuries alimentaires** rendant la vie des militaires difficile⁶³. Selon le général Herbert García Plaza, « les services de restauration n'envoient que 60% des commandes alimentaires ». Pour illustrer cette réalité, des vidéos déclarant montrer des soldats en train de chercher de la nourriture dans des sacs poubelles ont circulé sur les réseaux sociaux⁶⁴, ainsi qu'une vidéo prétendant montrer un groupe de soldats qui appelle le ministre de la Défense par téléphone parce que ceux-ci sont affamés⁶⁵.

Dans un autre exemple, des soldats du *321 Batallón de Caribe "G/D Pedro Zaraza" de Barcelona* qui effectuent leur service militaire dans les casernes de l'Etat d'Anzoátegui témoignent de leurs conditions de vie auprès d'un journaliste de *El Tiempo* paru en janvier 2018⁶⁶. Ils déclarent manquer de nourriture. Dans l'article de ce journaliste, les familles des soldats témoignent de l'amaigrissement de leurs fils. Ces derniers expliquent être nourris « d'une demi-cuillère de riz avec une cuillère de poulet ou une sardine » aux repas du midi et du soir⁶⁷. Ils doivent utiliser de l'eau stagnante pour se laver en **l'absence de douche et n'ont pas accès à des soins médicaux** malgré l'épidémie de gale dans la caserne⁶⁸.

Les forces armées sont aussi inquiètes en raison de **l'insécurité**, car elles ont été touchées par des agressions. Les officiers ordonnent aux soldats de ne pas se déplacer la nuit, d'éviter de communiquer par téléphone portable, de ne pas se montrer en uniformes, car ils sont devenus des cibles⁶⁹. Les soldats vont même jusqu'à cacher leur entrée dans les troupes professionnelles de l'armée⁷⁰.

Les officiers sont aussi inquiets en raison de l'augmentation de la criminalité et de l'anarchie qui règne au sein des casernes. Une lettre envoyée par le général Edgar

⁶² REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, 2014.

⁶³ Crónica Uno, s.l.n.d. ; *El Nuevo Herald*, 24/01/2018 ; *Gestión*, 19/05/2018.

⁶⁴ Twitter, 13/03/2017 ; *El Nuevo Herald*, 10/01/2018.

⁶⁵ *El Nuevo Herald*, 04/01/2018 ; Twitter, 10/01/2018, *Panam Post*, 11/01/2018.

⁶⁶ *El Tiempo*, 04/01/2018.

⁶⁷ Crónica Uno, s.l.n.d. ; *El Tiempo*, 04/01/2018.

⁶⁸ *El Tiempo*, 04/01/2018.

⁶⁹ *El Nuevo Herald*, 27/11/2017.

⁷⁰ *Panam Post*, 28/11/2017.

José Rojas Borges (procureur général militaire) au ministre de la Défense Vladimir Padrino López dont l'original a été consulté par le journal *El Nuevo Herald*, indique que la situation « menace de devenir incontrôlable »⁷¹. Les soldats commettent différentes infractions allant de la vente illégale de produits alimentaires, au vol et à l'extorsion, voire au meurtre⁷².

2.2. L'impossibilité d'exprimer une position dissidente

Les sources publiques consultées évoquent les arrestations de militaires en ne précisant leurs noms que lorsqu'il s'agit de haut gradés, mais en restant évasives sur les arrestations d'autres militaires, utilisant alors un vocabulaire général tel que « des militaires de rang inférieur », « des officiers subalternes », « des appelés ».

Depuis 2015, il y a eu une augmentation du nombre de détenus militaires accusés de trahison, de désertion et d'autres crimes⁷³.

Selon des documents militaires obtenus par l'agence de presse *Reuters*, 123 membres des FANB ont été arrêtés pour trahison, rébellion et désertion, entre février et juillet 2017⁷⁴. Parmi eux figurent des capitaines, des lieutenants, des sergents, des membres des troupes régulières qui sont détenus dans les trois prisons suivantes : la prison de Ramo verde située à Caracas, la prison de Pica dans la ville de Maturín et la prison Santa Ana dans l'Etat de Táchira⁷⁵. Ils sont soumis à des interrogatoires réguliers et à des pressions de la part de leurs supérieurs⁷⁶. Le média d'information *El Estímulo* a établi une liste d'une partie des membres des FANB détenus pour divers motifs dont la rébellion et la trahison⁷⁷.

La lettre envoyée par le général Edgar José Rojas Borges (procureur général militaire) au ministre de la Défense Vladimir Padrino López, dont l'original a été consulté par le journal *El Nuevo Herald*, indiquait la volonté du procureur général des FANB, d'ouvrir des enquêtes contre 450 militaires dont 200 du commandement de la région de Miranda et 250 dans la zone de Tazón, en septembre 2017⁷⁸.

D'après le témoignage de Daniela, une sergente de 26 ans qui n'a pas donné son nom de famille au *Crónica Uno*, par peur des représailles : « la vie de l'armée est très misérable, vous devez vous taire si vous n'êtes pas d'accord avec les ordres de votre supérieur. Tout le monde se tait. Si vous vous plaignez de la crise, ils vous considèrent comme un adversaire, ce qui pourrait avoir des conséquences sur vous et votre famille »⁷⁹.

En 2018, les FANB ont subi une phase de répression de la part du gouvernement avec des arrestations d'officiers ayant exprimé leur mécontentement face à la crise que connaît le pays ou bien en raison de plans de soulèvement contre le régime⁸⁰. Selon Alfredo Romero, directeur de la Fédération des psychologues du

⁷¹ *El Nuevo Herald*, 30/10/2017 ; *Panam Post*, 31/10/2017 ; *Panam Post*, 27/01/2018.

⁷² *Cubamet*, 01/11/2017.

⁷³ *ABC Internacional*, 10/05/2018.

⁷⁴ *Reuters*, 06/07/2017 ; *El Periódico*, 06/07/2017.

⁷⁵ *Reuters*, 06/07/2017.

⁷⁶ *El Nacional*, 02/06/2017.

⁷⁷ *El Estímulo*, 26/09/2017.

⁷⁸ *Diario Las Américas*, 31/10/2017 ; *Cubamet*, 01/11/2017 ; *Panam Post*, 27/01/2018.

⁷⁹ *Crónica Uno*, s.l.n.d.

⁸⁰ *ABC Internacional*, 10/05/2018 ; *Punto de Corte*, Sebastiana Barraez, 23/05/2018.

Venezuela (FPV), il s'agit d'une « vague de répression qui a débuté au moment des élections présidentielles du 20 mai 2018 »⁸¹.

Au sein de la DGCIM (*Dirección General de Contrainteligencia Militar*) à Boleíta, sont détenus des commandants comme le lieutenant-colonel Igbert José Marín Chaparro et le lieutenant-colonel Eric Peña Romero ainsi que des officiers et subordonnés de l'armée⁸².

Ces arrestations ont été dénoncées par Lilia Camejo, directrice de l'ONG *Justicia venezolana*, qui se dit « inquiète face aux arrestations du général Rodríguez Torres, et de deux généraux de divisions et d'un brigadier » d'autant que les détenus sont considérés comme les meilleurs de leurs promotions et figurent parmi les meilleurs éléments de l'armée⁸³. Plus largement, L. Camejo a présenté devant la *Comisión Permanente de Defensa y Seguridad de la Asamblea Nacional* un bilan national qui fait état de 152 arrestations de militaires dont 60 capturés en 2018. Elle qualifie ces arrestations « d'arbitraires », car les militaires sont placés en détention sans ouverture d'une enquête et sans délit réel apparent⁸⁴.

De plus, les militaires détenus auraient présenté des **marques de tortures** à la suite de leur passage au sein des organismes de sécurité de l'Etat⁸⁵. Ainsi, l'avocat Medina Roa, qui est chargé de défendre 8 prisonniers militaires accusés de trahison pour avoir été en lien avec Oscar Pérez, l'auteur d'une tentative de coup d'Etat, monte un dossier pour présenter les preuves de tortures, subies par ses clients, devant la *Defensoría del Pueblo* et le Comité contre la torture de l'Organisation des Nations unies. Ses clients présenteraient des cicatrices aux chevilles et aux poignets, ainsi que des fractures du nez et de la paroi abdominale⁸⁶.

Les militaires détenus à la DGCIM sont soumis à des tortures physiques. Les seuls détenus qui ont le droit d'accéder à des sanitaires sont les généraux. Les temps de visites qui devraient être de 3 heures par semaine sont écourtés, mais les détenus doivent indiquer sur les registres qu'ils sont bien restés 3 heures en compagnie de leurs proches. Les appels aux familles sont surveillés par des gardes qui restent à leurs côtés. A la suite d'un problème de climatisation des sous-sols des locaux de la DGCIM, les détenus sont restés des jours confrontés à une chaleur extrême⁸⁷.

Les militaires détenus font l'objet d'un processus judiciaire, mais bien qu'il n'y ait pas de verdicts de culpabilité ou bien que les procédures soient retardées, ils restent enfermés⁸⁸.

Un article de *l'Efecto Cocuyo*, évoque aussi les pratiques de tortures physiques suivantes : l'exposition à des gaz lacrymogènes dans des espaces fermés, des coups sur la plante des pieds avec des objets contondants, l'insertion de punaises dans les ongles, des coups sur les détenus qui sont enroulés dans des tapis pour éviter les marques physiques. Des **tortures psychologiques** sont aussi pratiquées, comme des menaces des repréailles contre les proches des détenus ou l'isolement dans « le quartier des fous »⁸⁹.

⁸¹ *Efecto Cocuyo*, 22/05/2018.

⁸² *TalCual*, Javier Ignacio Mayorca, 08/03/2018.

⁸³ Organización Justicia Venezolana, 02/07/2018.

⁸⁴ Organización Justicia Venezolana, 21/06/2018.

⁸⁵ Organización Justicia Venezolana, 04/03/2018.

⁸⁶ *El Nacional*, 24/01/2018.

⁸⁷ *Punto de Corte*, Sebastiana Barraez, 26/09/2018.

⁸⁸ *Punto de Corte*, Sebastiana Barraez, 26/09/2018.

⁸⁹ *Efecto Cocuyo*, 21/02/2018.

L'article susmentionné de *El Tiempo* explique que les arrestations de militaires se font de manière cachée et ne sont que très peu évoquées dans les médias, car les membres de leurs familles craignent de subir des représailles et préfèrent donc ne pas dénoncer ces arrestations ni engager de procédures judiciaires. Cela s'explique également par la volonté du gouvernement de masquer le mécontentement au sein de ses forcées armées, perçues comme un pilier des institutions du pays⁹⁰.

3. La désertion

3.1. La multiplication des cas de désertion

Les sources publiques consultées évoquent des désertions sans préciser le rang des militaires auxquelles elles font référence, utilisant un vocabulaire général tel que « des militaires de rang inférieur », « des officiers subalternes », « les appelés ».

Un article du *Crónica Uno* explique que **des militaires de tous les grades quittent les FANB** : des appelés, des sous-officiers subalternes et même des officiers, ainsi que des membres des troupes professionnelles de la Garde nationale bolivarienne (GNB). Deux raisons principales sont évoquées : les conditions de vie au sein des casernes (notamment le manque de nourriture) et les bas salaires, insuffisants pour compenser l'inflation⁹¹. Figure également la menace d'être emprisonné pour avoir adopté une position dissidente ou avoir exprimé une critique ouverte et affirmée du pouvoir et de la crise économique que connaît le pays. L'article susmentionné explique que, pour les jeunes militaires, cette dissidence se fait à voix basse et en cachette⁹². Selon Nieto Quintero, un ancien capitaine de l'armée cité dans l'article : « un pourcentage élevé de soldats est mécontent du gouvernement actuel et de sa manière de gérer la crise » et « 80% de la population militaire est en désaccord avec ce qui se passe », faisant référence à la répression de la société civile par les militaires⁹³.

Le risque encouru par les déserteurs ou les militaires critiques est d'être arrêté pour trahison ou rébellion. Le gouvernement justifie d'ailleurs un certain nombre des arrestations de militaires pour ces motifs, parfois sans réel fondement ni réel comportement dissident.

Selon Javier Ignacio Mayorca, membre de l'Observatoire vénézuélien du crime organisé, il n'existe pas de données claires et précises sur le nombre de membres des forces armées, mais les effectifs de la GNB seraient insuffisants pour intervenir lors des manifestations qui se déroulent dans l'ensemble du pays. Des remaniements des forces armées ont été nécessaires pour renforcer la GNB par des militaires de l'armée de Terre, de la Marine et de l'Aviation. Mais ces renforts seraient toujours insuffisants en raison des nombreuses désertions et des séjours en dehors des casernes non autorisés. Par exemple, des unités de l'État de Vargas ont vu leurs effectifs réduits de 40%⁹⁴.

Selon un article du *Nuevo Herald*, les soldats seraient « démoralisés » et adopteraient des comportements dissidents face à l'autorité en faisant preuve d'insubordination et en

⁹⁰ *El Tiempo*, 27/09/2018.

⁹¹ *El Tiempo*, 09/04/2018 ; *ABC Internacional*, 10/05/2018 ; *Gestión*, 19/05/2018.

⁹² *Crónica Uno*, s.l.n.d.

⁹³ *Radio Televisión Martí*, 25/07/2017.

⁹⁴ MAYORCA IGNACIO JAVIER, 23/04/2017, *Control Ciudadano*, 11/04/2017.

désertant⁹⁵. Cette tendance a été confirmée par le général Herbert García Plaza qui a rapporté à la presse qu'il y avait « des troubles et un manque de discipline ». Selon les chiffres donnés par celui-ci, « 800 membres de la Garde nationale et 1 200 membres de l'armée ne seraient pas rentrés à la caserne après les vacances de Noël ». Ceux-ci sont considérés comme des déserteurs⁹⁶. **La situation concernant les désertions a été qualifiée d'alarmante** par le général Edgar José Rojas Borges, *Fiscal General Militar* (procureur général militaire⁹⁷) dans une lettre envoyée au ministre de la Défense Vladimir Padrino López⁹⁸ dont l'original a été consulté par le journal *El Nuevo Herald*⁹⁹.

Selon le général Edgar José Rojas Borges, ce phénomène de désertion s'explique par « le manque d'engagement envers l'institution et le manque de directives des commandants » et « l'incapacité des institutions à établir une culture de valeurs et de principes »¹⁰⁰.

Trois militaires vénézuéliens, accusés de tentative de coup d'Etat, pour avoir appelé au renversement du président, ont déserté l'armée, dont le lieutenant José Alejandro Méndez Sánchez¹⁰¹. Ils ont demandé l'asile à la Colombie¹⁰².

De même, Jackssel Mujica, membre de la Garde nationale bolivarienne, a préféré désertier et quitter le Venezuela plutôt que de continuer à exécuter les ordres de ses supérieurs. Ce dernier encourt une condamnation de 10 ans d'emprisonnement s'il retourne dans son pays¹⁰³.

En réponse à cette situation, les commandants des unités ont reçus pour instruction d'améliorer leurs relations avec le personnel et de le motiver en vue de maintenir sa loyauté envers l'armée¹⁰⁴. En outre, le gouvernement cherche à augmenter les privilèges de soldats pour empêcher que la démoralisation s'accroisse¹⁰⁵.

A contrario, il a supprimé la pratique des licenciements de soldats de la Garde nationale, qui avaient la possibilité de demander un licenciement et de se retirer de l'armée. La suppression de cette procédure est due au nombre croissant de licenciements négociés en vue de rejoindre le secteur privé pour obtenir des augmentations de revenus. En conséquence, le nombre de déserteurs augmente¹⁰⁶.

3.2. Les sanctions en cas de désertion

Le *Código Orgánico de Justicia Militar* (publié dans *la Gaceta Oficial de la República de Venezuela N° 5.263 Extraordinario* du 17 septembre 1998)¹⁰⁷ traite de la désertion dans sa section IV. Selon l'article 523, sera coupable de désertion le militaire qui quitte son service actif avec l'intention de le faire.

⁹⁵ *El Nuevo Herald*, 24/01/2018.

⁹⁶ *El Nuevo Herald*, 24/01/2018.

⁹⁷ Gobierno Bolivariano de Venezuela, 26/06/2017.

⁹⁸ *Cubanet*, 01/11/2017.

⁹⁹ *Costa del Sol*, 01/11/2017.

¹⁰⁰ *Cubanet*, 01/11/2017.

¹⁰¹ *La Voz*, 26/04/2017.

¹⁰² *El Nacional*, 23/04/2017 ; *Agencia EFE*, 23/04/2017 ; *El Nacional*, 26/04/2017 ; *Reuters*, 06/07/2017.

¹⁰³ *CartaCapital*, 24/08/2018.

¹⁰⁴ *El Nuevo Herald*, 24/01/2018.

¹⁰⁵ *El Nuevo Herald*, 24/01/2018 ; *Últimas Noticias*, 15/06/2018 ; *El Universal*, 16/06/2018.

¹⁰⁶ *Crónica Uno*, s.l.n.d. ; *El Tiempo*, 04/01/2018.

¹⁰⁷ REPUBLICA BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Congreso de la Republica, 1998.

En temps de paix, la désertion est présumée lorsqu'il manque six jours consécutifs (article 524) risquant alors **2 à 4 ans d'emprisonnement** (article 525)¹⁰⁸.

En temps de guerre, les militaires sont présumés déserteurs s'ils ne se présentent pas pendant 3 jours consécutifs. Ils seront punis de 4 à 8 ans d'emprisonnement et expulsés des forces armées (article 526)¹⁰⁹.

Le délit de désertion est considéré comme aggravant si l'individu s'il s'enfuit en escaladant les murs de la caserne, par complot, s'il se sert d'un moyen de transport militaire pour désertier, s'il utilise un nom d'emprunt ou tout autre procédé de tromperie (article 530)¹¹⁰.

L'article 401 indique qu'aucune circonstance atténuante ne sera prise en compte en cas de trahison, rébellion ou désertion, et l'article 459 qu'aucune commutation de peine ne sera possible¹¹¹.

3.3. Les possibilités de quitter le territoire national pour l'étranger

Le président N. Maduro se sert des forces armées et policières pour contenir les manifestations qui se déroulent dans le pays. Or des membres de celles-ci désertent en raison de la crise économique. Ils sont alors qualifiés de « **traîtres à la patrie** ». En réaction, le président a évoqué publiquement la possibilité de bloquer les passeports des membres des forces de sécurité (notamment des membres de la PNB) afin de les empêcher de quitter le pays¹¹².

Les Vénézuéliens rencontrent des difficultés au moment de faire renouveler leur passeport auprès de la SAIME (*el Servicio Administrativo de Identificación, Migración y Extranjería*) à Caracas ou dans les 244 bureaux répartis dans le pays, en raison des pénuries du matériel nécessaire à la fabrication de ces derniers¹¹³. Des personnes ont témoigné à la presse s'être présentées à ces bureaux pendant trois semaines pour tenter d'obtenir en vain le renouvellement de leur passeport¹¹⁴. Des Vénézuéliens passent la nuit dans la rue pour faire la queue dès le matin aux bureaux de délivrance des passeports. Le processus est long et les fonctionnaires sont corrompibles¹¹⁵. Pour répondre aux plaintes de retard dans les procédures, il a été instauré la possibilité d'un « passeport express électronique », mais la page web fonctionne mal¹¹⁶. Beaucoup de personnes décident donc de quitter le pays sans passeport, se retrouvant ainsi en situation illégale¹¹⁷.

Depuis 2017, les soldats de la GNB contrôlent l'aéroport international de Maiquetía (*Aeropuerto Internacional Simón Bolívar*) situé dans l'Etat de Vargas. Installés à l'entrée des guichets, ils procèdent aux contrôles des passagers qui souhaitent quitter le pays en leur posant un certain nombre de questions relatives notamment au lieu de destination, à la manière dont ils ont obtenu leurs billets, par qui, pour qui elles travaillent, combien elles gagnent, ce qu'elles transportent dans leurs valises, puis lors d'un deuxième contrôle les bagages de ces voyageurs sont inspectés¹¹⁸.

¹⁰⁸ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Congreso de la Republica, 1998.

¹⁰⁹ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Congreso de la Republica, 1998.

¹¹⁰ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Congreso de la Republica, 1998.

¹¹¹ REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Congreso de la Republica, 1998.

¹¹² *La Patilla*, 07/03/2018 ; *Infobae*, 07/03/2018.

¹¹³ *El Nacional*, 23/01/2017 ; *ABC international*, 30/05/2018.

¹¹⁴ *BBC*, 29/08/2018.

¹¹⁵ *BBC*, 29/08/2018.

¹¹⁶ Gobierno Bolivariano de Venezuela – SAIME, s.l.n.d. ; *El Espectador*, 12/02/2018 ; *Infobae*, 02/09/2018. La DIDR a vérifié l'accès au portail SAIME, il s'avère que le site n'est accessible que par intermittences.

¹¹⁷ *El Espectador*, 12/02/2018.

¹¹⁸ *Maduradas*, 28/05/2018 ; *ABC international*, 30/05/2018.

Bibliographie

Sites web consultés en octobre 2018

Documents DIDR

DIDR, note, *Venezuela, La crise vénézuélienne*, Ofpra, 07/12/2016, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/11didr_venezuela_la_crise_venezuelienne_ofpra_07122016.pdf

DIDR, note, *Venezuela, La répression de l'opposition*, Ofpra, 23/12/2016, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/12didr_venezuela_la_repression_de_lopposition_ofpra_23122016.pdf

DIDR, note, *Venezuela, les groupes mafieux et paramilitaires*, Ofpra, 22/11/2016, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/10didr_venezuela_les_groupes_mafieux_et_paramilitaires_ofpra_22112016.pdf

DIDR, note, *Venezuela : Le mouvement La Resistencia*, Ofpra, 18/04/2018, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/am_-_didr_venezuela_le_mouvement_la_resistencia_ofpra_17042018.pdf

Textes législatifs

REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, Ley de Registro y Alistamiento para la Defensa Integral de la Nación, 2014, 21 p., <https://microjurisve.files.wordpress.com/2014/06/ley-de-registro-y-alistamiento-para-la-defensa-integral-de-la-nacic3b3n.pdf>

REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, N. Maduro Moros – Président de la République, Decreto con Rango, Valor y Fuerza de Ley Orgánica de la Fuerza Armada Nacional Bolivariana No. 1439, 17/11/2014, 23 p., <http://controlciudadano.org/web/wp-content/uploads/LOFANB-2014.pdf>

REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, Ley de Conscripción y Alistamiento Militar, 2010, <http://ceed.unasursg.org/Espanol/09-Downloads/Info-Pais/Ven/Normas/Ley%20de%20Conscripci%C3%B3n%20y%20Alistamiento%20Militar%202010.pdf>

REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, Ley de Conscripción y Alistamiento Militar, 2009, <https://www.monografias.com/trabajos82/nueva-ley-conscripcion-alistamiento-militar/nueva-ley-conscripcion-alistamiento-militar.shtml>

REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, La Constitution de la République Bolivarienne du Venezuela, 1999 amendée en 2009, <http://www.ejercito.mil.ve/wp-content/uploads/leyes-y-reglamentos/CRBV.pdf>

REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Congreso de la Republica, Código Orgánico de la Justicia Militar, 1998, http://www.vertic.org/media/National%20Legislation/Venezuela/VE_Codigo_Organico_Justicia_Militar.pdf

REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Assemblée nationale, Ley de Conscripción y Alistamiento Militar, 1978,
<http://www.defiendete.org/html/de-interes/LEYES%20DE%20VENEZUELA/LEYES%20DE%20VENEZUELA%20II/LEY%20DE%20CONSCRIPCION%20Y%20ALISTAMIENTO%20MILITAR.htm>

REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, Reglamento de Castigos Disciplinarios No. 6, s.l.n.d., <http://www.congefandb.mil.ve/wp-content/uploads/2017/10/3.7.pdf>

Institutions nationales

Gobierno Bolivariano de Venezuela, *El G/B Edgar Rojas Borges asume la Fiscalía General Militar de la FANB*, 26/06/2017,
<http://www.mindefensa.gob.ve/mindefensa/2017/06/26/el-gb-edgar-rojas-borges-asume-la-fiscalia-general-militar-de-la-fanb/>

Gobierno Bolivariano de Venezuela, *Fuerza Armada*, s.l.n.d.,
<http://www.mindefensa.gob.ve/mindefensa/fuerza-armada/>

Gobierno Bolivariano de Venezuela – Ministerio del Poder Popular para la Defensa – Ejército Bolivariano, *Inicio*, s.l.n.d., <http://www.ejercito.mil.ve/>

Gobierno Bolivariano de Venezuela – Armada Bolivariana, *Inicio*, s.l.n.d.,
<http://www.armada.mil.ve/>

Aviación militar Bolivariana, *Inicio*, s.l.n.d., <http://www.aviacion.mil.ve/>

Gobierno Bolivariano de Venezuela – Ministerio del Poder Popular para la Defensa – Guardia Nacional Bolivariana, *Inicio*, s.l.n.d., <http://www.guardia.mil.ve/>

Ministerio del Poder Popular para la Defensa – Milicia Bolivariana, *Comando General de la Milicia Bolivariana*, s.l.n.d., <http://www.milicia.mil.ve/milicia/>

Gobierno Bolivariano de Venezuela – SAIME, *Inicio*, s.l.n.d.,
<https://tramites.saime.gob.ve/>

Article scientifique

MAYORCA IGNACIO JAVIER, "Maduro sin Fuerza Armada", 23/04/2017,
<http://crimenessincastigo.blogspot.com/2017/04/>

ONG

Control Ciudadano, *Creación, Activación y Transformación de unidades y dependencias FANB 2013-2018 Venezuela*, 18/09/2018, 19 p.,
https://issuu.com/1234548/docs/09_informe_final_unidades_militares

Organización Justicia Venezolana, *"El Gobierno pretende resolver con cárcel el descontento militar"*: Lilia Camejo, 02/07/2018,
<http://www.justiciavenezolana.org/2018/07/02/548/>

Organización Justicia Venezolana, *Justicia Venezolana presentó lista de militares presos políticos ante Comisión de Defensa de la AN*, 21/06/2018, <http://www.justiciavenezolana.org/2018/06/21/justicia-venezolana-presento-lista-de-militares-presos-politicos-ante-comision-de-defensa-de-la-an/>

Organización Justicia Venezolana, *Lilia Camejo rechaza destitución de militares por decreto: Es intromisión del Ejecutivo en asuntos de jurisdicción militar*, 04/03/2018, <http://www.justiciavenezolana.org/2018/03/04/lilia-camejo-rechaza-destitucion-de-militares-por-decreto-es-intromision-del-ejecutivo-en-asuntos-de-jurisdiccion-militar/>

Amnesty International, *Rapport 2017/2018, la situation des droits humains dans le monde*, 2018, 489 p., <https://www.amnesty.org/download/Documents/POL1067002018FRENCH.PDF>

Control Ciudadano, *Maduro instauro estado policial, pero las fuerzas de seguridad flaquean*, 11/04/2017, <https://www.controlciudadano.org/noticias/maduro-instauro-estado-policial-pero-las-fuerzas-de-seguridad-flaquean>

Human Rights Watch, *Crackdown on Dissent - Brutality, Torture, and Political Persecution in Venezuela*, 2017, https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/venezuela1117web_0.pdf

Médias

El Tiempo, "¿Qué tan sólido es el apoyo de los militares a Maduro?", 27/09/2018, <https://www.eltiempo.com/mundo/latinoamerica/que-tan-solido-es-el-apoyo-de-los-militares-a-nicolas-maduro-273828>

Punto de Corte, *Sebastiana Barraez*, "[Exclusiva PDC] "Así tienen a los militares en la DGCIM". Por Sebastiana Barráez", 26/09/2018, <http://puntodecorte.com/asi-tienen-a-los-militares-en-la-dgcim-por-sebastiana-barraez/>

La Patilla, "Control Ciudadano: La estructura de la GNB ha sido el foco de Maduro en materia militar en 6 años", 17/09/2018, <https://www.lapatilla.com/2018/09/17/control-ciudadanos-la-estructura-de-la-gnb-ha-sido-el-foco-de-maduro-en-materia-militar-en-6-anos/>

Noticiero 52, "FANB dio inicio al proceso de alistamiento militar en Carabobo", 06/09/2018, <https://noticiero52.com/fanb-dio-inicio-al-proceso-de-alistamiento-militar-en-carabobo/>

Infobae, "Éxodo sin fin: la odisea de conseguir un pasaporte en Venezuela", 02/09/2018, <https://www.infobae.com/america/venezuela/2018/09/02/exodo-sin-fin-la-odisea-de-conseguir-un-pasaporte-en-venezuela/>

BBC, "Por qué es tan difícil conseguir un pasaporte para salir de Venezuela", 29/08/2018, <https://www.bbc.com/mundo/noticias-america-latina-45292923>

CartaCapital, "Os desertores militares da Venezuela", 24/08/2018, <https://www.cartacapital.com.br/internacional/os-desertores-militares-da-venezuela>

AFP, « Venezuela: répression d'une manifestation contre les coupures d'électricité », 17/08/2018, <https://www.lemondedelenergie.com/venezuela-repression-coupures-electricite/2018/08/17/>

La Croix, « Au Venezuela, l'Église dénonce la répression de Maduro », 14/08/2018, <https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Monde/Au-Venezuela-lEglise-denonce-repression-Maduro-2018-08-14-1200961757>

Libération, « Venezuela : pressions extérieures, répression intérieure », 08/08/2018, https://www.liberation.fr/planete/2017/08/08/venezuela-pressions-exterieures-repression-interieure_1588942

El Universal, "Maduro anuncia aumento salarial a la Fuerza Armada", 16/06/2018, <http://www.eluniversal.com/politica/12432/maduro-anuncia-aumento-salarial-a-la-fuerza-armada>

Últimas Noticias, "Presidente Maduro anunció incremento salarial para los militares del país", 15/06/2018, <http://www.ultimasnoticias.com.ve/noticias/politica/presidente-maduro-anuncio-incremento-salarial-para-los-militares-del-pais/>

ABC internacional, "La mafia de los militares extorsiona a los venezolanos en el aeropuerto internacional de Caracas", 30/05/2018, https://www.abc.es/internacional/abci-mafia-militares-extorsionan-venezolanos-aeropuerto-internacional-caracas-201805271914_noticia.html

Maduradas, "¡CONÓZCALA! La mafia de militares que extorsionan a ciudadanos en el aeropuerto de Maiquetía", 28/05/2018, <https://maduradas.com/conozcala-la-mafia-de-militares-que-extorsionan-a-ciudadanos-en-el-aeropuerto-de-maiquetia/>

El Nacional, ""Detención de oficiales de la FANB podría reflejar fractura interna"", 24/05/2018, http://www.el-nacional.com/noticias/politica/detencion-oficiales-fanb-podria-reflejar-fractura-interna_236882

Punto de Corte, Sebastiana Barraez, ""El ruidoso silencio de las detenciones de oficiales en la FANB"", 23/05/2018, <http://puntodecorte.com/el-ruidoso-silencio-de-las-detenciones-de-oficiales-en-la-fanb/>

Efecto Cocuyo, "Al menos 38 militares fueron detenidos en una semana por supuesta traición a la patria", 22/05/2018, <http://efectococuyo.com/sucesos/al-menos-38-militares-fueron-detenidos-en-una-semana-por-supuesta-traicion-a-la-patria/>

Efecto Cocuyo, "Privan de libertad a 11 oficiales de la Armada y Aviación detenidos en la última semana", 22/05/2018, <http://efectococuyo.com/principales/privan-de-libertad-a-11-oficiales-de-la-armada-y-aviacion-detenidos-en-la-ultima-semana/>

Le Monde, « La crise du Venezuela expliquée en quatre minutes », 19/05/2018, https://www.lemonde.fr/ameriques/video/2018/05/19/la-crise-au-venezuela-expliquee-en-quatre-minutes_5301500_3222.html

Gestión, "Crisis desata deserción y hambre entre militares venezolanos", 19/05/2018, <https://gestion.pe/mundo/crisis-desata-desercion-hambre-militares-venezolanos-234031>

ABC Internacional, "Militares venezolanos desertan en masa a Colombia por el hambre", 10/05/2018, https://www.abc.es/internacional/abci-militares-venezolanos-desertan-masa-colombia-hambre-201805100119_noticia.html

Libération, « Venezuela : Maduro réélu jusqu'en 2025, ses opposants rejettent les résultats », 21/04/2018, https://www.liberation.fr/planete/2018/05/21/venezuela-maduro-reelu-jusqu-en-2025-ses-opposants-rejettent-les-resultats_1651554

Reuters, "En víspera de las elecciones, más soldados venezolanos discrepan y desertan", 19/04/2018, <https://es.reuters.com/article/topNews/idESKCN1IK09H-OESTP>

Libération, « Election au Venezuela : Maduro et la pénurie démocratique », 17/04/2018, https://www.liberation.fr/planete/2018/05/18/election-au-venezuela-maduro-et-la-penurie-democratique_1651272

El Tiempo, "Hasta los militares quieren salir de Venezuela", 09/04/2018, <https://www.eltiempo.com/mundo/venezuela/los-militares-abandonan-venezuela-215506>

TalCual, Javier Ignacio Mayorca, "Descontento en el Ejército, por Javier Ignacio Mayorca", 08/03/2018, <http://talcualdigital.com/index.php/2018/03/08/28172/>

La Patilla (site d'information vénézuélien), "Ante alta deserción, prohibirán salida del país y bloquearán pasaportes a funcionarios PNB", 07/03/2018, <https://www.lapatilla.com/2018/03/07/ante-alta-desercion-prohibiran-salida-del-pais-y-bloquearan-pasaportes-a-funcionarios-pnb/>

Infobae (site d'informations argentin), "El régimen de Maduro evalúa prohibir la salida del país a policías y militares por la alta deserción", 07/03/2018, <https://www.infobae.com/america/venezuela/2018/03/07/el-regimen-de-maduro-evalua-prohibir-la-salida-del-pais-a-policias-y-militares-por-la-alta-desercion/>

Efecto Cocuyo, "Hacinamiento, castigos y torturas sufren detenidos por la Fanb, según Una Ventana a la Libertad", 21/02/2018, <http://efectococuyo.com/principales/hacinamiento-castigos-y-torturas-sufren-detenidos-por-la-fanb-segun-una-ventana-a-la-libertad/>

Panam Post, "Alerta en la Fuerza Armada de Venezuela tras insubordinación y deserción de militares", 27/01/2018, <https://es.panampost.com/sabrina-martin/2018/01/25/alerta-en-la-fuerza-armada-de-venezuela-tras-insubordinacion-y-desercion-militar/>

El Nacional, "“La tortura parece ser sistemática en la DGCIM”", 24/01/2018, http://www.el-nacional.com/noticias/sucesos/tortura-parece-ser-sistemica-dgcim_220088

El Nuevo Herald, "Hambre en los cuarteles y desconfianza en las comisariás: soldados y policías pierden la fe en la revolución de Maduro", 24/01/2018, <https://www.elnuevoherald.com/noticias/mundo/america-latina/venezuela-es/article196478759.html>

El Luchador, "FANB inició proceso de Alistamiento Militar 2018", 22/01/2018, <http://elluchador.info/web/2018/01/22/fanb-inicio-proceso-de-alistamiento-militar-2018/>

Panam Post, "Los videos que derrumban la insostenible mentira de Maduro: sí hay hambre en Venezuela", 11/01/2018, <https://es.panampost.com/sabrina-martin/2018/01/11/videos-si-hay-hambre-en-venezuela/>

El Nuevo Herald, "¿Buscarán comida? Ledezma comparte video de militares venezolanos escarbando una bolsa de basura", 10/01/2018, <https://www.elnuevoherald.com/noticias/mundo/america-latina/venezuela-es/article194074124.html>

El Tiempo, "Denuncian que soldados prestan servicio militar con hambre", 04/01/2018, <https://eltiempo.com.ve/2018/01/04/denuncian-que-soldados-prestan-servicio-militar-con-hambre/>

Panam Post, "Ni los militares se sienten seguros en Venezuela y deben ocultarse para evitar asaltos", 28/11/2017, <https://es.panampost.com/sabrina-martin/2017/11/28/militares-inseguros-en-venezuela/>

El Nuevo Herald, "Ordenan a militares venezolanos no viajar de noche y negar el uniforme ante auge delictivo", 27/11/2017, <https://www.elnuevoherald.com/noticias/mundo/america-latina/venezuela-es/article186785543.html>

Cubamet, "Asesinatos y robos dentro el ejército venezolano - La Fuerza Armada chavista sufre un profundo deterioro", 01/11/2017, <https://www.cubamet.org/venezuela/asesinatos-y-robos-dentro-el-ejercito-venezolano/>

Costa del Sol, "Fiscal militar preocupado por "incremento de delitos en la FANB"", 01/11/2017, <http://www.costadelsol.com.net/2017/11/01/fiscal-militar-preocupado-por-incremento-de-delitos-en-la-fanb/>

Diario Las Américas, "Alertan sobre el aumento de delitos dentro de las tropas de las FANB", 31/10/2017, <https://www.diariolasamericas.com/america-latina/alertan-el-aumento-delitos-dentro-las-tropas-las-fanb-n4135917>

Panam Post, "Ejército de Venezuela reconoce que criminalidad en los cuarteles está por "salirse de control"", 31/10/2017, <https://es.panampost.com/sabrina-martin/2017/10/31/criminalidad-en-los-cuarteles/>

El Nuevo Herald, "Documento interno: ejército venezolano es presa de la criminalidad y la anarquía", 30/10/2017, <https://www.elnuevoherald.com/noticias/mundo/america-latina/venezuela-es/article181804681.html>

El Estímulo, "Lista corta de militares (y civiles) presos por "rebelión" o "traición a la patria"", 26/09/2017, <http://elestimulo.com/blog/lista-corta-de-militares-y-civiles-presos-por-rebelion-o-traicion-a-la-patria/>

Radio Televisión Martí, "Exoficial de Guardia Nacional Venezolana predice que militares se pondrán de parte del pueblo", 25/07/2017,

<https://www.radiotelevisionmarti.com/a/excapitan-venezolano-predice-militares-pondran-parte-pueblo/149684.html>

El Periódico, "Más de 120 militares han sido detenidos en Venezuela en los tres últimos meses", 06/07/2017, <https://www.elperiodico.com/es/internacional/20170706/mas-de-120-militares-han-sido-detenidos-en-venezuela-en-los-tres-ultimos-meses-6150981>

Reuters, "Al menos 123 soldados detenidos en Venezuela desde el comienzo de las protestas", 06/07/2017, <https://es.reuters.com/article/topNews/idESKBN19ROHY-OESTP>

El Nacional, "Denuncian que la GNB situó puntos de control en la ARC", 19/06/2017, http://www.el-nacional.com/noticias/oposicion/denuncian-que-gnb-situo-puntos-control-arc_188402

Le Parisien, « Venezuela: un adolescent tué lors d'une manifestation, l'armée reconnaît des abus », 17/06/2017, <http://www.leparisien.fr/flash-actualite-monde/venezuela-mort-d-un-adolescent-lors-d-une-manifestation-de-l-opposition-07-06-2017-7028379.php>

Le Monde, « Venezuela : un adolescent tué lors d'une manifestation, l'armée reconnaît des "atrocités" », 08/06/2017,

https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/06/08/venezuela-un-adolescent-tue-lors-d-un-manifestation-l-armee-reconnait-des-atrocites_5140322_3222.html

El Nacional, "185 oficiales subalternos son investigados por rebelión", 02/06/2017, http://www.el-nacional.com/noticias/politica/185-oficiales-subalternos-son-investigados-por-rebelion_185551

Le Monde, « Au Venezuela, les militaires au cœur du pouvoir chaviste », 22/05/2017, https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/05/22/au-venezuela-les-militaires-au-cour-du-pouvoir-chaviste_5131629_3222.html

El Nacional, "FANB alistaré casi 1.000 soldados", 08/05/2017, http://www.el-nacional.com/noticias/gobierno/fanb-alistara-casi-1000-soldados_181158

Le Monde, « L'Amérique latine dénonce les violences au Venezuela », 05/05/2017, https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/05/05/l-amerique-latine-denonce-les-violences-au-venezuela_5122584_3222.html?xtmc=venezuela&xtcr=3

El Nacional, "Colombia confirmó petición de asilo de militares venezolanos", 26/04/2017, http://www.el-nacional.com/noticias/latinoamerica/colombia-confirmo-peticion-asilo-militares-venezolanos_179212

La Voz, "Crisis en Venezuela: crece el pedido de asilo político de militares desertores", 26/04/2017, <http://www.lavoz.com.ar/mundo/crisis-en-venezuela-crece-el-pedido-de-asilo-politico-de-militares-desertores>

Agencia EFE, "Venezuela solicita a Colombia que le entregue a tres militares desertores", 23/04/2017, <https://www.efe.com/efe/america/politica/venezuela-solicita-a-colombia-que-le-entregue-tres-militares-desertores/20000035-3245399>

El Nacional, "Venezuela solicitó a Colombia entregar a tres militares desertores", 23/04/2017, http://www.el-nacional.com/noticias/latinoamerica/venezuela-solicito-colombia-entregar-tres-militares-desertores_178625

El Venezolano News, "Venezuela: GNB limitó entrada a Caracas con un "punto de control"", 06/04/2017, <http://elvenezolanonews.com/venezuela-gnb-limita-entrada-a-caracas-con-un-punto-de-control/>

El Nuevo Herald, "La crisis deja a los venezolanos sin pasaporte", 09/02/2017, <https://www.elnuevoherald.com/noticias/mundo/america-latina/venezuela-es/article131805349.html>

El Nacional, "Venezolanos con documentos vencidos corren el riesgo de ser deportados", 23/01/2017, http://www.el-nacional.com/noticias/sociedad/venezolanos-con-documentos-vencidos-corren-riesgo-ser-deportados_77011

Deutsche Welle, "Venezuela es un cuartel", 02/09/2014, <https://www.dw.com/es/venezuela-es-un-cuartel/a-17894033>

Le Point, « Venezuela: la crise et l'insécurité poussent de plus en plus à l'émigration », 05/07/2014, https://www.lepoint.fr/monde/venezuela-la-crise-et-l-insecurite-poussent-de-plus-en-plus-a-l-emigration-05-07-2014-1843582_24.php

Rfi, « Venezuela: «situation économique» et «insécurité» causes de la crise », 26/02/2014, <http://www.rfi.fr/ameriques/20140226-venezuela-situation-economique-insecurite-causes-crise-economique-maduro-etudiants>

NotiFalcón, "Inició proceso de alistamiento militar al 3er Contingente de Reemplazo Septiembre 2018", s.d., <https://notifalcon.com/v2/inicio-proceso-de-alistamiento-militar-al-3er-contingente-de-reemplazo-septiembre-2018/>

Crónica Uno (site d'information vénézulien), Julio Materano , "El hambre dispara contra la FANB", s.l.n.d., <http://cronica.uno/el-hambre-dispara-contra-fanb/>

Réseaux sociaux

Twitter, compte au nom de « Pablo Aure », 10/01/2018, https://twitter.com/pabloaure/status/951264687433375745?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ct_wcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E951264687433375745&ref_url=https%3A%2F%2Fes.panampost.com%2Fsabrina-martin%2F2018%2F01%2F25%2Falerta-en-la-fuerza-armada-de-venezuela-tras-insubordinacion-y-desercion-militar%2F

Twitter, compte au nom de « Bernabé Gutiérrez @adbernabe », 13/03/2017, https://twitter.com/adbernabe/status/841256822875049984?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ct_wcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E841256822875049984&ref_url=http%3A%2F%2Fcronica.uno%2Fel-hambre-dispara-contra-fanb%2F

Vidéos

Vidéo France 2, « Venezuela : une répression toujours plus dure », 16/07/2017, https://www.francetvinfo.fr/monde/venezuela/venezuela-une-repression-toujours-plus-dure_2285890.html

Vidéo YouTube, Armada Bolivariana, "Servicio Militar en la Armada Bolivariana.", 30/04/2015, <https://www.youtube.com/watch?v=x3EW4riYcCY>